



Indemnité compensatoire

Par **marielo**, le **22/11/2012** à **19:40**

Bonjour,

Le divorce de mon compagnon vient d'être prononcé.

Madame n'a jamais donné la totalité de ses revenus donc, se basant sur les documents communiqués, mon compagnon est condamné à verser une indemnité compensatoire de 36000 euros nous mettant dans des difficultés financières.

Mon compagnon a t il une possibilité de recours pour revenus dissimulés ? et pouvons nous demander une réévaluation de cette indemnité qui nous met en grande difficulté ?

Et madame a également patienter que leur divorce soit prononcé pour se mettre à son compte en tant qu'infirmière libérale. Est il possible de dénoncer une manipulation de sa part pour obtenir une indemnité compensatoire maximale ?

Merci pour votre réponse, cordialement